

REUNION DU MERCREDI 22 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux le 22 juin à 9 heures 49 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSES : M. Frédéric DEMULE, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme Valérie KUMM

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. RENAUX pour, M. LOGNON, M. DEMULE pour Mme RAGUENEAU, Mme HOLLEVILLE-MIHLAT pour M. HAUSSOULIER, Mme EVRARD pour M. NOIRET, M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE, M. FAUVET pour Mme DARRAS, Mme KUMM pour M. BOULOGNE, M. LARCHER pour Mme HEROUART

22.5.11 - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13) – Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées.

Evoquant le passage de la flamme olympique dans le département lors des Jeux Olympiques 2024, Mme ERCAN remarque, tout d'abord, que la presse locale en a fait l'annonce avant que les élus de la 5^{ème} commission n'en aient été informés et revient, ensuite, sur le coût de cette manifestation qui s'élève à 180 000 €, qualifié de « faramineux » pour la collectivité. Elle rappelle que lors de sa dernière intervention à ce propos, il lui avait été indiqué qu'une discussion était ouverte afin d'obtenir une baisse et un échelonnement du prix demandé, les autres collectivités accueillant la manifestation ayant la même demande. Elle fait des propositions tendant à remplacer le coût de cette manifestation et suggère notamment une redistribution de la somme prévue aux 760 associations sportives locales, pour lesquelles 180 000 € constitueraient une aide substantielle ou permettraient à 3600 jeunes du département de bénéficier de la gratuité de leur licence sportive. Elle invite

donc à faire un choix entre « une journée d'affichage » et « une année de promotion des valeurs sportives en facilitant l'accès des Samariens au sport ». Elle évoque le Pass'sport afin de souligner qu'il ne s'adresse qu'aux élèves boursiers bénéficiant de l'allocation départementale de scolarité et ne couvre que partiellement le coût d'une licence sportive. Elle invite les membres de l'Assemblée à s'interroger sur leur capacité à imaginer une autre forme de journée autour des valeurs de l'olympisme en lien avec les structures locales. S'adressant à M. le Président, Mme ERCAN dénonce fermement le coût qualifié de « déraisonnable » de cette manifestation.

M. le Président souligne les limites de ces comparaisons. Il précise que l'ADF a été sollicitée pour que les Départements puissent contribuer à cette fête du sport partout en France et indique qu'une discussion est en cours au sujet du prix forfaitaire demandé qui est le même pour tous les Départements indépendamment du nombre d'habitants ; il précise qu'il tiendra les membres de l'Assemblée informés du résultat des négociations engagées. M. le Président souligne que des comparaisons et des critiques peuvent toujours être formulées mais considère, néanmoins, que le passage de la flamme olympique dans le département est l'occasion d'une part, de permettre aux Samariens de s'approprier et de fêter ce grand moment autour des valeurs olympiques et, d'autre part, de valoriser l'image du Département.

Mme DELETRE souhaite préciser à Mme ERCAN que les Jeux Olympiques d'été ont été accueillis en France il y a cent ans. Elle ajoute que le Département a un rôle moteur en matière de sport car il organise beaucoup de manifestations sportives et concourt quotidiennement à l'accès au sport pour tous. Elle souligne que le relais de la flamme est une tradition qui existe depuis 1936 à laquelle soixante-dix Départements ont choisi de participer. Elle reconnaît le coût important que cela représente et confirme que des questions ont été posées et des discussions ouvertes. Mme DELETRE rappelle que le relais de la flamme olympique a un intérêt pour tous les acteurs du monde sportif et conclut son propos en réaffirmant le rôle considérable que le Département doit jouer à travers l'organisation des Jeux Olympiques d'été et paralympiques et du relais de la flamme.

Craignant avoir été incomprise, Mme ERCAN explicite son intervention en précisant tout d'abord, qu'elle ne considère aucunement que rien n'est fait dans le département pour développer la pratique sportive mais estime que d'autres choix peuvent être faits dans l'objectif d'organiser une manifestation qui toucherait plus d'habitants que ce qui est prévu avec le relais de la flamme compte tenu, selon elle, du nombre limité de communes traversées. Elle s'interroge sur un cofinancement par la ville d'Amiens compte tenu du caractère obligatoire du relais dans cette ville et de la présence annoncée de trois relayeurs amiénois parmi les participants.

M. le Président indique qu'en contrepartie du passage de la flamme dans les communes, une réflexion sur une contribution de leur part serait souhaitable tout en alertant sur l'équilibre à trouver afin que les plus petites d'entre elles n'en soient pas exclues faute de moyens financiers suffisants. Il conclut en confirmant l'ouverture des discussions sur ce sujet avec les villes structurantes du département qui ont des facultés contributives importantes.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.5.12 - COLLEGES ET ACTIONS EDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées.

Mme ERCAN précise que le groupe « Avenir solidaire et durable » s'abstiendra sur le présent rapport en raison d'un manque d'information au sujet du calendrier de réalisation des travaux dans les collèges pour lesquels elle sollicite la mise en place d'une priorisation de ceux qui sont signalés urgents, telles les opérations de désamiantage. Elle précise que les informations demandées permettront aux conseillers départementaux interrogés par les partenaires éducatifs dans les collèges d'apporter les réponses attendues.

M. le Président rappelle que les services tiennent des tableaux de bord et des fiches de diagnostic des travaux programmés dans les collèges, qui sont à la disposition des élus.

M. RENAUX sollicite des précisions sur les cent mille euros inscrits dans le présent rapport pour l'achat de mobilier. Par ailleurs, il demande si un plan de réhabilitation des abris à vélos dans les collèges est élaboré au regard de l'état de vétusté de certains d'entre eux.

M. le Président confirme l'existence d'un programme de rénovation desdits abris à vélos.

Mme CARON-DECROIX précise que cette programmation est prévue au sein des opérations thématiques. En ce qui concerne la somme de cent mille euros évoquée par M. RENAUX, elle précise que le rapport examiné contient la liste des collèges concernés par le remplacement du mobilier, prévu notamment pour les salles de technologie, de sciences ou les unités localisées pour l'inclusion scolaire (classes ULIS).

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Avenir Solidaire et Durable » s'abstenant.

22.6.6 - DÉVELOPPEMENT AGRICOLE – (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER remercie M. NOIRET pour les éclaircissements donnés sur la mise en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement connexes aux opérations d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental dans un objectif de respect de la biodiversité, ce dont il se dit satisfait.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

22.6.7 - BUDGET ANNEXE - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE (MISSION 9) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

22.1.34 - VŒU - PERTE D'AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES : IL FAUT UNE NOUVELLE ETAPE DE LA DECENTRALISATION – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteur, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS souligne l'inquiétude unanime des membres de l'Assemblée face au lien qui se distend entre fiscalité et territoires, illustré par la disparition de la taxe d'habitation et du foncier bâti pour les Départements, une nouvelle menace se profilant avec un projet de suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE). Face à ces inquiétudes, Mme de WAZIERS indique que la majorité départementale souhaite s'associer au vœu présenté par le groupe « La Somme en commun » moyennant la suppression de la dernière phrase de sa rédaction initiale.

M. le Président confirme le souhait de la collectivité de bénéficier d'une réelle autonomie financière.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

22.2.16 - INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 4) - AMENDEMENT – M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions rejetées

M. le Président précise que l'amendement tel qu'il est proposé a fait l'objet d'un rejet de la 1^{ère} commission et souligne que dans le budget supplémentaire examiné, plusieurs mesures « coup de pouce » sont prévues afin de soutenir les publics en précarité, témoignant que la gravité du contexte économique actuel a été prise en compte. Au vu du caractère non abouti de l'amendement présenté sur plusieurs points, M. le Président exprime le souhait de soumettre une autre proposition aux membres de l'Assemblée dans un souci d'ouverture, en ayant pris soin d'échanger avec tous les groupes politiques afin de déterminer les modalités concrètes de cette nouvelle aide à apporter aux familles en difficulté du département.

M. BEUVAIN insiste sur l'importance de l'amendement présenté par l'opposition qui constitue une condition de la bienveillance de son groupe politique vis-à-vis du budget supplémentaire. Il dit demeurer dans l'attente de la proposition annoncée par M. le Président pour pouvoir se prononcer sur ledit budget supplémentaire et réclame, en conséquence, des garanties.

M. le Président rappelle le rejet exprimé par la 1^{ère} commission qui nécessite donc une discussion avec ses membres et les présidents de groupes afin de définir une alternative adaptée.

Tout en accueillant favorablement l'idée exprimée à travers l'amendement présenté, M. BOUCHY insiste sur son absence de cadrage dans sa rédaction initiale. Il est nécessaire, selon lui, de mener une réflexion préalable commune et sereine avec les membres de l'Assemblée afin de définir les conditions précises d'attribution du coup de pouce alimentaire proposé. Il rappelle, par ailleurs, que plusieurs coups de pouce sont soumis à l'examen de l'Assemblée dans le rapport présenté et se dit choqué par la dernière intervention de M. BEUVAIN consistant à subordonner, selon lui, le vote du budget supplémentaire à l'adoption de l'amendement, et à rejeter ainsi toutes les aides proposées en faveur des familles en difficulté.

Mme ESTEBAN rappelle l'existence passée du « chèque cantine » qui, s'il était remis en vigueur, aiderait les familles en difficulté.

M. le Président souligne que, pour soutenir les familles des collégiens, l'Assemblée a validé la distribution annuelle de chèquiers permettant l'achat de livres et la participation à des activités culturelles et sportives, pour un montant de deux millions huit cent mille euros, ce qui traduit, s'agissant des collégiens, un effort substantiel de la collectivité,

M. le Président suspend la séance afin de réunir la conférence des Présidents et lui soumettre le sous-amendement annoncé.

(La séance suspendue à 10 heures 51 est reprise à 11 heures 27).

M. le Président donne lecture de la proposition de sous-amendement issue de la conférence des Présidents :

« Les politiques publiques départementales sont guidées par les solidarités humaines. En tant que chef de file de l'action sociale, le Département doit rester, à travers ce dispositif, mobilisé auprès des plus vulnérables dans un contexte particulièrement difficile de crise post COVID d'une part, et une reprise économique qui induit une forte inflation, qui impute significativement le pouvoir d'achat des ménages, d'autre part.

Le Conseil départemental est totalement mobilisé pour aider et accompagner les plus vulnérables, qui sont touchés de plein fouet par cette crise et doivent faire face à des situations de précarité.

Face à la crise du pouvoir d'achat, le Département souhaite mettre en place un dispositif de « coup de pouce alimentaire » aux plus démunis.

Dans ce cadre, le Département crée 20 000 aides de 50 euros mobilisables dès le vote de la présente délibération, pour être attribuées aux personnes et familles les plus vulnérables, sur décision des territoires d'action sociale.

Le dispositif permettra prioritairement l'achat de produits locaux, les producteurs ayant été sensibilisés.

Les maires et associations caritatives seront informés de ce dispositif.

Pour sa mise en œuvre, le Département inscrit des crédits de fonctionnement de 1 M€ financés par réduction de la mise en réserve d'une partie des excédents de recette des droits de mutations à titre onéreux.

Un bilan du dispositif sera présenté dès la prochaine session, pour procéder à son évaluation et ajuster les crédits si nécessaires ».

M. LOGNON demande si l'aide sera utilisable dans tous les commerces.

M. le Président précise que l'aide accordée aux familles sera utilisable dans tous les commerces d'alimentation mais prioritairement orientée vers les producteurs locaux auxquels il peut être suggéré de mettre en place des réductions pour les publics en précarité.

M. RENAUX s'interroge sur le terme « prioritairement » qui, selon lui, ne signifie pas « obligation ».

M. SOMON qualifie cette proposition de « bricolage ». Il considère que les bénéficiaires visés par cette aide sont des familles en précarité financière qui ne vont pas acheter des produits bio mais iront vers les produits les moins chers et qu'en définitive, cette mesure ne soutiendra pas la filière bio.

Mme ERCAN précise qu'une liste de producteurs locaux sera fournie et reconnaît que les familles concernées ne vont pas naturellement vers les producteurs bio ou locaux.

Expliquant l'esprit de la mesure proposée issue des discussions au sein de la conférence des présidents, M. le Président souligne la volonté de ne rien interdire et reconnaît que les personnes aidées iront sans doute vers les commerces de proximité ce qui constituera, quoiqu'il en soit, un soutien à ces derniers.

Mme DARRAS suggère de faire intervenir les épiceries sociales qui peuvent établir un lien entre les familles et les producteurs locaux.

M. le Président accueille l'idée favorablement tout en soulignant que ce type de structure n'est pas présent sur tout le territoire.

Afin de soutenir le recours aux producteurs locaux, M. NOIRET rejoint l'idée de Mme DARRAS et suggère que les familles aidées soient orientées vers les épiceries locales et les structures associatives plus que vers les grandes surfaces afin d'éviter ainsi que ces dernières ne bénéficient, par le biais des marges réalisées, d'un effet d'aubaine grâce au dispositif proposé.

M. STOTER reconnaît que la démarche ici engagée peut être génératrice de quelques difficultés d'application. Il invite, par ailleurs, les producteurs locaux à faire un effort afin d'élargir leur clientèle. Il exprime sa confiance notamment aux assistantes sociales et maires qui sauront accompagner les familles afin qu'elles fassent le meilleur usage de cette aide.

Mme ESTEBAN demande si une famille pauvre pourra utiliser le bon de cinquante euros dans des supermarchés de type « Lidl » qui répondent au besoin d'urgence alimentaire d'une partie des publics visés.

M. le Président apporte une réponse positive à la question posée dans la limite territoriale du département.

Mme BENEDINI-POLLEUX souligne le rôle que doivent jouer les conseillers départementaux et maires afin d'accompagner les familles bénéficiaires dans la bonne utilisation de l'aide mise en place qui peut être utilisée, selon elle, sur les marchés locaux. Elle alerte sur la nécessité d'un accès à l'aide et d'un règlement qui doivent être faciles à appréhender pour les familles.

Partageant la préoccupation de Mme BENEDINI-POLLEUX, M. le Président souligne que l'objectif du sous-amendement proposé est de mettre en place un dispositif simple, mobilisable facilement.

Il est procédé au vote électronique du sous-amendement. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, M. SOMON ne prenant pas part au vote.

22.2.16 - INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

Après avoir présenté le rapport, M. BOUCHY signale l'existence d'une erreur matérielle dans l'annexe relative au règlement intérieur « coup de pouce ».

Mme DARRAS demande que les bénéficiaires du RSA puissent cumuler pendant au moins trois mois l'allocation RSA et le salaire perçu lorsqu'ils retrouvent un emploi. Abordant le sujet des contrats aidés, elle suggère la mise en place de contrôles afin de vérifier qu'en contrepartie du soutien financier accordé aux entreprises accueillant les salariés, la formation qui doit être dispensée le soit vraiment. Elle explique, en effet, que certains jeunes embauchés en contrat aidé n'ont dans les faits jamais bénéficié de la formation initialement prévue. Enfin, s'agissant du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), Mme DARRAS souligne que l'allocation n'est pas attribuée aux étudiants étrangers et fait part de son incompréhension face à cette exclusion d'étudiants en situation régulière.

M. BOUCHY cite l'exemple d'étudiants étrangers venus en France sans obtenir d'aide de leur pays d'origine.

En réponse à Mme DARRAS, M. le Président soutient que le dispositif de cumul RSA-salaire est d'ores et déjà mis en œuvre par la collectivité pendant trois mois pour les bénéficiaires qui s'engagent dans des activités saisonnières. S'agissant des contrats aidés cofinancés par le Département, il rappelle que le respect par l'employeur de son obligation de formation du salarié accueilli est contrôlé par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) qui pilote le dispositif et à laquelle il est possible de signaler les situations problématiques.

Mme DARRAS précise que le cumul RSA-salaire n'est pas prévu pour tous les emplois.

M. le Président confirme qu'il bénéficie aux activités saisonnières. Quant au FAJ, il précise qu'il n'y a eu qu'un cas de refus d'aide sur une situation isolée, décision qui a été prise au regard des ressources de l'intéressé, mais qu'il n'existe pas de règle générale d'exclusion des étudiants étrangers du bénéfice du fonds.

Mme VAST revient sur le cumul RSA-emploi pour évoquer les difficultés pratiques générées par ce dispositif en ce qui concerne notamment les procédures de déclarations de ressources exigées par la caisse d'allocations familiales (Caf) et les décalages de versements des allocations, difficultés qui peuvent parfois avoir des effets dissuasifs pour les personnes en recherche d'emploi. Revenant sur les contrats aidés, elle confirme la nécessité de vérifier la réalité des formations dans les entreprises.

M. le Président indique que les difficultés pratiques décrites par Mme VAST ont été évoquées avec le Président et le directeur de la Caf qui sont à l'écoute des situations qui nécessitent une évolution des pratiques.

Mme ERCAN sollicite des informations sur les règles de cumul RSA-salaire dans la mesure où elle a connaissance de certains cas de bénéficiaires du RSA en emploi saisonnier ayant perdu le versement de l'allocation.

M. le Président précise que le cumul est subordonné à une demande du bénéficiaire en ce sens et invite Mme CARTON à réunir les membres de la 2^{ème} commission et les agents de la Caf pour une réunion de travail sur le sujet.

Mme VAST précise qu'elle ne remet pas en question la bonne volonté des entreprises accueillant les salariés en contrat aidé, mais suggère qu'un accompagnement puisse être imaginé pour leur rappeler leurs obligations de formation inhérentes à ce type de contrat.

M. le Président souligne qu'un plan de communication est en cours de préparation à destination notamment des employeurs-accueillants et sera, dès lors, l'occasion de leur rappeler la bienveillance et la formation attendue d'eux au bénéfice des salariés accueillis, en contrepartie de l'aide départementale versée.

Mme DARRAS souligne qu'elle demeure sans réponse à sa question relative au FAJ.

M. le Président réaffirme que le règlement intérieur applicable au fonds d'aide aux jeunes n'exclut en aucune manière les étrangers du FAJ.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

**22.2.19 - VŒU - LE DEPARTEMENT DEFEND L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE DE LA SOMME –
M. Laurent BEUVAIN, rapporteur, conclusions rejetées**

A l'appui du vœu présenté, M. BEUVAIN évoque les informations peu rassurantes dont il a été destinataire concernant la menace qui pèse, selon lui, sur les salariés de l'enseigne Go Sport à Moreuil et considère que les membres de l'Assemblée devraient s'approprier le sujet afin de savoir ce qu'il est possible de faire, eu égard aux éventuelles aides publiques perçues par la structure, tout en veillant à ne pas s'ingérer dans les affaires de l'entreprise.

M. le Président souhaite rappeler le principe fondamental selon lequel le Département ne détient plus de compétence légale en matière économique. Il exprime, par ailleurs, sa volonté de ne pas impliquer le Conseil départemental dans les relations contractuelles de partenaires économiques, à l'instar de la position adoptée par le Président de Région qui pourtant détient la compétence économique. M. le Président indique, néanmoins, être informé de l'ouverture d'une discussion entre acteurs économiques et insiste sur la nécessaire prudence dont doit faire preuve la collectivité, dans ce contexte, afin de ne pas interférer dans les relations de partenaires en cours de négociation.

M. DEMOUY remercie M. BEUVAIN d'appeler l'attention de tous sur cette situation locale et informe les membres de l'Assemblée qu'une réunion a eu lieu entre les acteurs locaux ayant la compétence économique, à savoir les élus de la communauté de communes Avre, Luce, Noye et ceux du Grand Amiénois d'une part, les responsables de l'entreprise ID Logistics d'autre part. Il en a résulté la volonté de l'entreprise de trouver une solution autre que la fermeture du site. Tout en assurant que les élus locaux suivront l'évolution de la situation, il rappelle qu'à ce jour la discussion implique deux partenaires commerciaux.

M. BEUVAIN alerte les membres de l'Assemblée sur les lettres de licenciements reçues par un certain nombre de salariés de l'entreprise et sur la rupture conventionnelle signée par des syndicats ce qui, selon lui, est l'annonce d'« un plan social au rabais ».

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont rejetées, le groupe « Unis pour la Somme » et M. SOMON votant contre.

22.5.13 - MOTION - UN PROGRAMME PRIORITAIRE DE RENOVATION ET DE REHABILITATION DES COLLEGES DE LA SOMME – M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions rejetées

A l'appui de la motion proposée, M. STOTER souligne l'urgence à accélérer la réalisation de travaux dans les collèges, notamment sur le plan de la performance énergétique, et rappelle que le groupe « La Somme en commun » a réclamé régulièrement la mise en place du plan pluriannuel d'investissement (PPI) dédié. Pour ces raisons, la motion présentée est maintenue.

M. le Président réaffirme que le plan réclamé sera travaillé en commission à la rentrée. Il rappelle le montant des crédits mobilisés en faveur des collèges, à hauteur de quatre-vingts millions d'euros sur le mandat. Se référant à un rapport antérieur de la Chambre régionale des comptes analysant le sujet, il rappelle que le PPI 2012-2016 prévoyait deux cents millions de dépenses, soit une moyenne de quarante millions d'euros par an, alors que la juridiction a relevé une mobilisation effective à hauteur de treize millions d'euros, représentant 6,5 % du montant initialement annoncé. M. le Président en déduit qu'il s'avère inutile d'annoncer des chiffres qui ne sont pas tenus et qu'il préfère adopter une démarche raisonnable mais certaine consistant à inscrire au BP 2022 un investissement qu'élus et agents seront en capacité d'exécuter en totalité. Il rend hommage à M. SOMON sous la présidence duquel cinquante-sept millions d'euros ont été mobilisés pour les collèges.

M. STOTER évoque le collège de Rivery, labellisé « haute qualité environnementale » (HQE) dont le coût de construction a été antérieurement décrié, pour souligner que les économies réalisées en matière de consommation énergétique sont importantes dans ce collège, ce qui n'est pas le cas de bon nombre d'autres d'établissements dont la construction date des années quatre-vingt. Il souligne que le collège de Rivery fait vraisemblablement partie des travaux réalisés sous la présidence de M. SOMON. Il considère que subordonner la réalisation des travaux dans les collèges au résultat de la sectorisation est une perte de temps dans la mesure où il a été confirmé qu'aucune fermeture d'établissement n'aurait lieu et qu'il y a nécessité de réduire les délais de concrétisation de nombreux travaux urgents.

M. le Président réitère son souhait de travail collectif et serein des commissions sur ce thème. Répondant à M. STOTER au sujet de la construction du collège de Rivery, M. le Président cite François Mitterrand (« il y a des élus qui décident et d'autres qui parachèvent »), confirme que le Président MANABLE a souhaité un collège HQE et que ce sont le Président SOMON et l'Assemblée qui ont mené à bien ce projet dans le précédent mandat, comme cela est, par ailleurs, fréquemment le cas s'agissant de projets dont la préparation et la concrétisation s'étalent sur plusieurs années. Il rappelle que des travaux lourds sont engagés chaque année dans les collèges grâce au travail quotidien des services,

dans l'attente de l'actualisation du PPI.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont rejetées, le groupe « Unis pour la Somme » et M. SOMON votant contre.

M. le Président suspend la séance afin que la 1^{ère} commission se réunisse pour l'examen du rapport général relatif au budget supplémentaire.

(La séance, suspendue à 12 heures 34 est reprise à 12 heures 48).

22.1.20 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 – Mme Christelle HIVER, rapporteure générale du budget, conclusions adoptées

Mme HIVER prononce son discours dont l'intégralité figure en annexe au procès-verbal.

Après avoir remercié Mme HIVER, M. le Président salue la compréhension dont ont fait preuve les membres de l'Assemblée à travers les nombreux votes unanimes qui ont été exprimés au cours des travaux de la session.

M. BEUVAIN salue les propos, très justes et respectueux à l'égard des membres de l'opposition, de Mme HIVER et se félicite d'avoir assisté à une session apaisée pendant laquelle les valeurs républicaines ont été unanimement partagées. Il considère que cette session laisse place à « une belle espérance ». Citant Talleyrand (« en politique, ce qui est cru, est bien plus important que ce qui est vrai »), il estime qu'il faut « se rapprocher du vrai et s'éloigner de ce que l'on veut nous faire croire » et constate les engagements significatifs pris au cours de la session qui s'achève, même si le compte administratif aurait pu permettre, selon lui, de définir une politique plus ambitieuse encore. Au regard dudit compte administratif, M. BEUVAIN constate donc les petits pas réalisés, non constitutifs, toutefois, des « grands bonds » réclamés.

Tout en ayant conscience des différences entre la majorité et l'opposition, M. BEUVAIN souligne l'absence d'affrontement entre l'une et l'autre et la volonté commune de répondre aux besoins des habitants du département même si certains choix budgétaires ne démontrent pas, à ce jour, la même volonté d'accélération. Il exprime la satisfaction du groupe « Gauche démocrate républicaine » quant à l'amélioration des conditions de travail des agents de l'administration et se félicite de la modification du montant de la prime accordée à ces derniers laquelle, souligne-t-il, ne remplace toutefois pas une augmentation de salaire.

M. BEUVAIN évoque l'heureuse surprise qui a été la sienne lors de l'adoption du « coup de pouce alimentaire », preuve de la capacité d'écoute de M. le Président, qui a également fait évoluer certaines lignes budgétaires notamment en matière de FSL, d'insertion ou de dispositifs en faveur des personnes âgées. Selon M. BEUVAIN, M. le Président a fait, « un peu mentir » François Mitterrand et la citation à laquelle il avait fait référence en ouverture de session (« je suis le dernier grand Président, après moi il n'y aura plus que des banquiers et des financiers »), et a ainsi permis « qu'ici, une part d'humanité se réveille ». Dans le but de continuer à faire vivre « la flamme d'espoir confiée à l'Assemblée départementale », il précise que le groupe « Gauche démocrate républicaine » s'abstiendra sur le budget supplémentaire présenté et demeure dans l'attente d'un dynamisme et d'une volonté accrues. Il conclut son propos en remerciant les membres de l'Assemblée pour ces trois journées très agréables passées à leurs côtés.

M. TONOLLI remercie Mme HIVER pour la justesse de son rapport. Il rappelle l'abstention bienveillante exprimée par le groupe « Avenir solidaire et durable » lors du vote du budget primitif 2022 et, à la lumière du budget supplémentaire examiné, il en confirme le bien-fondé. Il reconnaît, en effet, les gestes importants inscrits dans ce budget, notamment en ce qui concerne le FSL, les revalorisations salariales ou le « coup de pouce alimentaire ». Il rappelle les résultats des dernières élections législatives, expression selon lui, du souhait des Français d'obtenir des solutions rapides en matière de pouvoir d'achat et, dans le contexte inflationniste actuel, la nécessaire « urgence d'agir toujours plus vite toujours plus fort ». Cette même urgence s'impose en matière de transition écologique et nécessite de prendre des décisions importantes. Tout en soulignant les divergences qui demeurent et se sont exprimées dans le cadre des choix budgétaires de l'Assemblée, M. TONOLLI confirme la volonté du groupe « Avenir solidaire et durable » de faire à nouveau preuve d'une bienveillante abstention lors du vote du budget supplémentaire.

M. STOTER souligne qu'au regard de la santé financière de la collectivité, « largement favorable », l'opposition a manifesté, par les vœux, motions et amendement proposés, sa volonté d'aller « plus vite, plus haut, plus fort » afin de répondre à l'urgence sociale actuelle. Face à l'impatience exprimée par les élus de l'opposition, M. STOTER salue l'écoute et le respect dont a fait preuve M. le Président ainsi que les propos tenus par Mme HIVER lors de la présentation du rapport général. Tenant compte des avancées actées au cours de cette session, qui, bien que réelles, demeurent en deçà de ce que le groupe « La Somme en commun » suggérait, M. STOTER précise que ce dernier s'abstiendra sur le budget supplémentaire et « continuera à être force de proposition ».

(L'intervention de M. STOTER figure en annexe au présent procès-verbal)

M. le Président remercie les membres de l'Assemblée et réaffirme son écoute permanente ainsi que celle de la majorité. Il rappelle le contexte financier et économique extrêmement incertain dans lequel s'inscrivent les décisions départementales et salue le chemin collectif parcouru qui est, selon lui, « à l'honneur des habitants du département ». Au terme de son intervention, M. le Président souhaite retenir des débats qui ont eu lieu au cours des trois jours de session un souci commun à tous les membres de l'Assemblée de répondre aux difficultés des habitants du département dans le contexte politique particulier traversé par le pays. Il remercie ses collègues et les agents des services et du cabinet pour le travail accompli.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure générale du budget sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme en commun », « Gauche Démocrate Républicaine » et « Avenir Solidaire et Durable » s'abstenant.

(La séance est levée à 13 heures 16).

.....
LE PRESIDENT



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

2022

RAPPORT GÉNÉRAL

Monsieur le Président, chers collègues,

La session s'est ouverte lundi matin dans une ambiance particulière. Un peu groggy, assurément secoués, nous nous sommes retrouvés dans la réalité du budget supplémentaire, ce budget supplémentaire qui permet d'intégrer dans le budget de l'année les résultats de l'exercice 2021, constatés par le compte administratif adopté lors de cette session.

Ainsi, outre la reprise des résultats constatés au Compte Administratif, ce budget supplémentaire permet de réaliser des ajustements budgétaires.

Très concrètement, au titre de ce budget supplémentaire, il vous est proposé d'augmenter globalement les autorisations de programme de **13,2 M€**.

Ces 13,2 M€ seront notamment dédiés, sans être exhaustive, au financement de travaux dans des établissements d'hébergement de personnes en situation de handicap ou de personnes âgées mais aussi pour abonder le dispositif d'aide à la modernisation de l'éclairage public et la vidéoprotection ou encore pour abonder les aides aux

équipements sportifs dans le cadre de la labellisation « Terre de jeux 2024 ».

Par ailleurs le montant des crédits en investissement qui vous est proposé est de **+ 11 232 425 €**, hors dette.

Je citerai quelques affectations pour ces crédits en investissement :

- 2,4 M€ pour l'accompagnement des communes et des EPCI au titre d'aménagements pour la sécurité routière ;
- 2,3 M€ pour le fonds d'appui intercommunal ;
- 2,2 M€ pour le fonds d'appui en faveur des communes ;
- 1 M€ pour les dispositifs relatifs à la modernisation de l'éclairage public et à la vidéoprotection ;

Les recettes d'investissement, quant à elles sont ajustées à la marge à hauteur de **313 K€**.

Concernant la section de fonctionnement, il vous est proposé d'augmenter les AE de **8,3 M€** principalement pour la convention de financement 2022 - 2027 avec l'EPCC Somme Patrimoine.

Le volume des dépenses en crédits de fonctionnement qui vous est proposé est de **47 976 300 €** au titre de ce budget supplémentaire.

Les principaux ajustements portent sur la rémunération des personnels à hauteur de 7M€. Ils concernent aussi les frais d'hébergement dans les établissements pour personnes en situation de handicap pour 2,7 M€ et les dépenses pour faire face à la flambée des dépenses d'énergie à hauteur de 2 M€.

Ils permettent également de budgétiser une mise en réserve d'une partie de l'excédent DMTO à hauteur de 19 M€, et enfin dans le cadre de la M57, la constitution de nouvelles provisions pour les comptes épargne-temps, les aides au retour à l'emploi ainsi que la reprise des amortissements des biens historiques et culturels.

Concernant les recettes de la section de fonctionnement, l'ajustement est également très marginal avec une inscription à hauteur de **3 267 000 €**.

Au regard des inscriptions proposées, de la reprise du résultat de 2021, à savoir environ 130 M€ et avec le souci de maintenir l'encours de dette et de limiter les frais financiers, il est proposé de ne pas recourir à l'emprunt en 2022 et donc de réduire de 53 M€ l'emprunt d'équilibre inscrit au BP.

Par ailleurs, il est inscrit un montant de 21,7 M€ pour le remboursement du capital de la dette afin de bénéficier d'éventuelles opportunités de refinancement à des conditions plus avantageuses, comme nous avons déjà pu le faire au cours des années précédentes.

Les choix que nous faisons en matière de gestion de la dette ont été sujet à débat, à divergence de points de vue.

J'ai envie de dire que c'est normal, ce sont des débats sains. Je l'ai déjà exprimé dans un précédent rapport budgétaire mais je le répète parce que j'en suis profondément et intimement convaincue : la diversité est une richesse, notre diversité s'exprime au sein de cette

assemblée dans un creuset que nous partageons, celui des valeurs républicaines qui nous animent. Rien que pour cela, sans tomber dans l'auto-satisfaction, par comparaison avec une autre assemblée, quelle belle assemblée que la nôtre ! Si bien qu'avoir des appréciations différentes sur des sujets de fond comme l'endettement et le fonds de roulement est un bon indicateur d'implication et de responsabilité, ces débats ne remettent pas en question le respect que nous avons les uns pour les autres.

Notre budget supplémentaire 2022 n'est pas un budget « hors sol », il est empreint de conscience et de responsabilité, il tient compte du contexte socio-économique, des investissements attendus pour le mieux vivre des samariens, des attentes de nos agents, des difficultés rencontrées par nos publics les plus fragiles et il tient compte aussi de cette somme d'incertitudes pour l'avenir :

- comment évoluera le marché immobilier avec l'augmentation des taux d'intérêts ? Et donc comment évolueront nos DMTO ?
- Jusqu'où ira l'augmentation des fluides énergétiques ? cette année ce sont déjà 2 millions supplémentaires qu'il nous faut affecter.
- A combien se montera réellement l'augmentation du point d'indice ? A titre d'exemple, une augmentation de 4 % du point d'indice (c'est un taux qui circule actuellement), c'est un impact annuel de 3,6 M€ pour notre collectivité. Evidemment, il ne s'agit pas de dire ici que l'augmentation du point d'indice n'est pas nécessaire après tant d'année de non-revalorisation mais de dire que nous ne pouvons pas faire abstraction de ces éléments

encore prévisionnels mais qui auront un impact pérenne et substantiel sur nos dépenses de fonctionnement.

Beaucoup d'incertitudes qui appellent à garantir de réelles capacités à tenir bon et à répondre aux besoins des samariens dans la durée.

Le Président l'a rappelé au cours des échanges mais souvenez-vous de 2020 : la crise sanitaire et ses conséquences pour nos populations. Et rappelez-vous le plan de relance de 50 millions d'euros que notre Département a pu mettre en œuvre ! C'est grâce à une assise financière stable, grâce à une situation budgétaire rétablie, que nous avons pu répondre présent pour accompagner nos populations.

Alors oui, nous restons prudents mais comment pourrait-on en être accablé au vu de ces incertitudes ?

Nous restons prudents et nous tenons compte d'autres réalités et d'autres demandes auxquelles nous répondons au travers de ce budget supplémentaire.

Les attentes de nos agents :

Le 1^{er} exemple concerne le Ségur, bon nombre de nos agents avaient ressenti un sentiment d'oubli, de manque de reconnaissance. Aujourd'hui, notre collectivité fait le choix, de manière volontaire, d'appliquer le décret d'avril dernier aux métiers de la filière sociale et médicosociale.

Pour le 2nd exemple, je parlerai de la revalorisation du CIA. Passer le montant pivot de 280 € à 400 € est un signal fort pour reconnaître la

valeur professionnelle de nos agents qui, au quotidien, mettent en œuvre nos politiques au profit de nos populations.

Pour les publics en difficulté sociale :

Je rappellerai certaines mesures proposées concernant le FSL, le « coup de pouce insertion », les aides pour l'amélioration de l'habitat

Pour la sécurité des automobilistes et des centres-bourgs :

Un budget conséquent pour les aménagements routiers en agglomération, dispositif attendu par les maires des communes traversées.

Vous le constatez, ce budget supplémentaire répond à bon nombre d'attentes de nos concitoyens. Une autre attente évidente est celle d'un dépassement de positions purement partisans et dogmatiques au profit d'une action tournée vers leurs problématiques, vers leur quotidien.

Ce budget supplémentaire, avec les ajustements budgétaires rappelés supra, est l'expression d'une collectivité animée par cet enjeu et cette action.

Je vous invite donc à approuver ce budget supplémentaire dont le montant s'élève à **229 416 486,33 €** en dépenses et en recettes, dont **152 320 029,45 €** pour la section de fonctionnement et **77 096 456,88 €** pour la section d'investissement.

Je vous invite par ailleurs à approuver les budgets supplémentaires annexes, qui vous sont proposés.

Je vous remercie de votre attention.

**Session CA 2021 – BS 2022
du 20 AU 22 juin 2022**

**Discours de clôture
Jean-Jacques STOTER**

Au terme de cette session consacrée à la fois au compte administratif, pour la dernière année, et au budget supplémentaire, nous pouvons constater que les chiffres sont bons, que la santé financière de notre collectivité est largement favorable.

Oserai-je dire que cette situation est due en partie à une augmentation sensible des DMTO sur lesquelles j'avais eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises dans cette assemblée et dont l'évolution dans l'avenir est inconnue.

Votre opposition, par le biais de vœux, de motion et d'amendement s'est montrée constructive, proposant d'aller sur certains dossiers « plus vite, plus haut, plus fort » comme le dit l'animateur d'un célèbre jeu s'inspirant de la devise des jeux Olympiques.

L'urgence sociale justifie notre impatience.

Face à une inflation galopante, rien n'est pire que l'immobilisme et l'attentisme ; votre sous-amendement débloquent de suite 1 million d'euros en crédit de paiement pour un coup de pouce alimentaire montre que vous faites preuve d'écoute de la diversité des sensibilités qui composent votre assemblée qualifiée de belle, car respectueuse des uns des autres et surtout respectueuse de nos valeurs républicaines, et je me réjouis des propos tenus par Madame la rapporteure générale à ce sujet.

Celle-ci nous a également redit que la diversité est une richesse.

Pour ma part, je suis intimement convaincu que du partage naît la richesse car tout ce qui se partage se multiplie et je rejoins Albert Camus qui déclarait que « la vraie richesse envers l'avenir consiste à tout donner au présent. »

Le groupe La Somme en commun note des avancées. Certes, mais des engagements plus marqués pouvaient s'opérer notamment grâce aux excédents constatés qui pouvaient être orientés différemment et ne pas être tant consacrés au non recours à l'emprunt et au désendettement.

Le groupe La Somme en commun, comme il l'avait fait pour le BP, s'abstiendra sur le BS et continuera à être force de proposition pour contribuer au bien-être de tous les samariennes et les samariens, quelque soient leur âge et leur situation.

Merci de votre attention.